

## **Groupe de travail animé par Franck Montaüé**

**De l'usage des indicateurs de développement dans l'action publique et le débat citoyen**

**Audition de Xavier Timbeau le 10 mai 2016**

**Xavier Timbeau (polytechnicien, ENSAE) est membre du comité de direction de l'OFCE et du centre de recherches en économie de Sciences-Po. Il a été rapporteur dans le cadre de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi. Il s'est intéressé à la question de la qualité de notre système statistique et de son (in)adéquation dans les périodes de crise.**

**Enseigne l'économie de l'environnement à Science-po Paris t à Supélec.**

### **Franck Montaüé**

Nous avons créé, au sein du groupe socialiste, un groupe de travail sur les nouveaux indicateurs de richesse. Nous inscrivons ce travail dans la continuité de la loi Sas avec l'idée d'améliorer le dispositif issu de cette loi. Nous voulons aussi améliorer l'évaluation et le contrôle des politiques publiques que les parlementaires doivent exercer. Nous avons déjà interrogé des chercheurs, des membres de la Commission Stiglitz, notamment Monsieur Fitoussi. J'ai vu que vous avez participé à cette Commission et que vous êtes spécialiste à l'OFCE de l'analyse et des prévisions macroéconomiques. Vous vous intéressez aux questions des statistiques publiques. Nous aimerions connaître votre position par rapport à ces indicateurs et par rapport à la LOLF qui a introduit pour la préparation des lois de finances une batterie d'indicateurs importants. On peut faire des critiques à cette LOLF qui n'a peut-être pas abouti à ce que l'on envisageait lors de sa création. Elle est donc susceptible d'amélioration, notamment au niveau du contrôle et de l'évaluation.

Le dernier point qui nous intéresse concerne la dimension démocratique du sujet : comment ces outils peuvent être mis à disposition des citoyens pour faire débat et pour reconstruire la société ? Ce travail conduira peut-être à un nouvel acte législatif pour améliorer ces points. Vous pouvez bien sûr ajouter à cette réflexion d'autres points en sachant bien sûr qu'à côté des indicateurs mis à disposition par la puissance publique, il y a d'autres indicateurs mis à disposition par le secteur privé, notamment dans la finance, qui ont une grande influence sur le monde.

### **Xavier Timbeau**

J'ai effectivement participé à la commission Stiglitz. Je pense que les évolutions récentes, en particulier la loi Sas sur les indicateurs complémentaires au PIB qui visent à enrichir les études d'impact et la décision publique, sont des bonnes choses. On va dans le sens d'un enrichissement des indicateurs utilisés, pour essayer d'échapper à une dictature de la croissance avec une focalisation trop forte sur le PIB qui est un indicateur économique de production, agrégé et qui passe à côté de beaucoup de choses.

Cependant, ce n'est qu'un premier pas et cela ne marchera pas parce que la loi Sas va ajouter des indicateurs au PIB sans savoir comment ils sont hiérarchisés, comment ils influencent les décisions publiques et sans savoir s'ils donnent vraiment des versions complémentaires en traduisant des arbitrages ou si se sont des indicateurs corrélés. En matière d'évaluation, la loi Sas fait des avancées sur les évaluations *ex ante*. Les évaluations *ex post* demandent tout autre

chose que ce que la loi Sas a mis en place. Elles demandent *a minima* des micro données et des dispositifs d'expérimentation fiables qui sont difficiles à mettre en place.

Le deuxième point concerne **la construction d'un tableau de bord que l'on retrouve dans la loi Sas**. Le risque est de ne pas savoir si l'on a des indicateurs redondants ou complémentaires. On a un problème de cohérence. L'édifice auquel on se heurte n'est pas simplement le PIB mais l'ensemble des contenus nationaux qui fournissent une image cohérente dans la traduction des opérations sous-tendues et dans l'unité de mesure utilisée qui est une unité mesurée. Concernant par exemple les dégâts sur l'environnement On va donc disposer d'un côté d'une mesure monétaire et de l'autre d'une mesure non monétaire. **Or si l'on veut faire un arbitrage, il faut pouvoir donner une valeur à tout, notamment à l'environnement. Donner une valeur à l'environnement ce n'est pas acheter l'environnement, c'est juste se donner la possibilité ou non de faire un arbitrage.** Si l'on ne veut pas faire un arbitrage, l'environnement n'a pas de valeur ou une valeur infinie mais si on veut faire des arbitrages, en se disant que l'on peut se passer d'un peu de biodiversité en échange de moins d'accidents sur la route par exemple, on estime que l'environnement a une valeur. On met alors une valeur à la biodiversité et une à la vie humaine. On a besoin d'une unité commune à ces deux choses.

### **Franck Montaogé**

Pour vous c'est central d'avoir une unité commune pour arbitrer et faire des choix ?

### **Xavier Timbeau**

C'est un élément central qui n'est pas posé par la loi Sas. **Cette loi fait une approche par le tableau de bord et fait l'impasse sur cette question compliquée. La force des comptes nationaux repose sur le fait que les choses ont une valeur. Cette valeur permet de faire des arbitrages et traduit nos préférences de manière quotidienne.** Ce n'est pas quelque chose d'arbitraire, c'est le fruit de toutes les décisions individuelles.

**On ne peut raisonner de la même manière pour la biodiversité.** On parle de bien public lorsque les décisions individuelles ne sont pas déterminantes pour obtenir le prix ; on a donc des problèmes de coordination. **Dans ces cas, une valeur sociale doit être déterminée.** Ce n'est pas simple de déterminer cette valeur. Il y a différentes méthodes qui conduisent à des valeurs différentes et à des visions différentes de la société :

- on peut ramener la biodiversité aux services qu'elle rend –on peut s'apercevoir qu'elle ne nous apporte pas grand-chose;
- on peut la ramener aux services qu'elle pourrait rendre ;
- ou on peut se dire encore que c'est un héritage que l'on doit léguer aux autres générations, même si on ne sait pas à quoi elle « sert » réellement.

On n'est pas obligé de tout baser sur l'utilité. C'est notre problème ici : **contrairement à la valeur donnée par les comptes nationaux, cette valeur n'a pas de caractère unique et doit traduire une forme de délibération. C'est donc une valeur politique et sociale.**

C'est compliqué parce qu'il faut confronter des valeurs presque objectives parce que révélées par les marchés – même si on peut discuter de ce caractère à cause des imperfections ou des externalités – et des valeurs sociales et politiques. La loi Sas n'a pas réussi à faire rentrer la valeur des choses non économiques dans le champ de la décision non économique. A partir du moment où il y a un arbitrage, il est nécessaire de disposer de cette valeur. Elle n'est pas

unique, elle n'est pas révélée par un marché, elle n'est pas fondamentale mais même si on refuse l'arbitrage, on sera obligé de l'exprimer à un moment ou un autre.

Par exemple, je participe au Conseil économique pour le développement durable au Ministère de l'environnement. Sur la récente loi sur les dommages environnementaux, on s'est posé la question de savoir comment on valorisait un dommage environnemental. Lorsqu'un industriel abîme un marécage, on le punit mais on lui demande aussi une réparation. À partir de ce moment-là, on donne une valeur à ce qu'il a détruit. On est confronté à une situation où de fait l'arbitrage est fait. On peut dire que cette valeur est infinie mais si on fait cela, l'industriel ne fera rien. Même si la biodiversité est sacrée, on est de fait conduit à en donner une valeur.

**La façon de le faire aujourd'hui est très discutable : le ministère a retenu la règle selon laquelle l'industriel doit acheter les terrains comparables qui seront transformés en réserve naturelle.** Cela signifie que le dommage dépend du prix du marché et qu'en fonction du prix du terrain, le dommage vaut plus ou moins cher. On peut aussi se demander si la transformation en réserve naturelle est indispensable ou non pour ce terrain et si ce terrain aurait été en danger sans ce dommage causé ailleurs. On ne sait pas s'il s'agit d'une véritable réparation. On doit se demander si cette réparation ne devrait pas plutôt modifier les choix des industriels concernant les systèmes de sécurité, les systèmes de filtrage ou de recyclage, les normes de production.

**On peut peut-être plutôt voir la réparation non pas comme une valeur d'usage mais comme une valeur incitant à une modification des comportements des industriels : la valeur n'est pas déterminée par ce que la biodiversité nous rapporte mais par ce que ça coûte de se prémunir de ses destructions.** C'est plutôt dans les conditions de production de l'industriel que cela se détermine que dans le coût implicite que cela va représenter pour la société.

C'est de cette manière que l'on détermine **le prix du carbone** aujourd'hui : c'est le prix mis en place pour réduire les émissions de carbone à un niveau acceptable déterminé par ailleurs. Personne ne se risque à déterminer le coût de l'émission d'une tonne de carbone en plus par les dommages que cela provoquerait sur le climat ; parce que personne ne sait faire ce calcul qui est trop compliqué, trop éloigné dans le futur. On se dit donc qu'il faut maintenir la concentration de CO<sub>2</sub> en dessous d'un certain niveau et que pour y parvenir, il faut modifier les comportements. On détermine à quel niveau le prix va modifier les comportements.

La notion de valeur peut donc être éminemment flexible. Il ne faut pas tomber dans le piège selon lequel donner une valeur aux choses veut dire que tout peut s'acheter. C'est la même chose que pour un système d'assurance : on ne vend pas les bijoux assurés au prix déclaré à l'assureur.

**Franck Montaugé**

Comment illustriez-vous ce fait dans le cadre de la continuité de la loi Sas ?

**Xavier Timbeau**

**Je pense qu'il faut se pencher sur la question de savoir si la loi a quelque chose à dire sur les méthodes d'évaluation, sur les méthodes pertinentes, un guide sur la manière de donner de la valeur aux choses.** Est-ce que l'on retient un principe général de prévision des

conséquences des changements de comportements ? Comment cela s'articule avec le principe de précaution ? Il serait important et intéressant de poser ce débat et d'aborder ces questions.

Beaucoup de travaux ont été réalisés sur ce sujet, initié après la catastrophe de l'Exxon Valdez, un pétrolier qui s'est crashé au large de l'Alaska à la fin des années 80 déclenchant une marée noire. Il n'y avait pas de préjudice sur des personnes physiques ou morales car il s'agissait d'un écosystème très peu peuplé. Mais c'est avec cette catastrophe que l'on a commencé à poser le principe d'évaluation des dommages et l'affectation du coût de ces dommages à des personnes abstraites, en l'occurrence ici des associations de protection de la nature.

Cela a déclenché de nombreux débats sur les méthodes d'évaluation, notamment sur la **méthode d'évaluation contingente** qui consiste à demander à un échantillon représentatif, quelle est la valeur que représente pour eux cette biodiversité perdue, combien ils seraient prêts à payer pour l'empêcher. On s'aperçoit qu'il faut souvent expliquer de quoi il s'agit, que ce soit un écosystème ou la bibliothèque nationale, sinon les personnes interrogées chiffrent cette valeur à zéro. C'est donc une méthode sur le consentement à payer. On peut les informer plus ou moins pour les aider dans cette évaluation et cela sert ensuite de base à une valorisation.

### **Franck Montaugé**

Certains pays se sont lancés dans cette voie ?

### **Xavier Timbeau**

Oui. Et cela est beaucoup utilisé pour les nuisances sonores. Par exemple, lorsque l'on veut évaluer la base de compensation pour les personnes qui sont exposées à des nuisances sonores venant de la construction d'un aéroport. On peut dire que le logement perd par exemple 40% de sa valeur car il est exposé à la nuisance sonore. On peut aussi faire de l'évaluation contingente en demandant aux gens combien d'argent ils sont prêts à recevoir pour accepter l'aéroport.

Ces méthodes sont utilisées et elles fournissent des indications. C'est intéressant d'ouvrir la possibilité de cette évaluation car elle va traduire l'état de la société sur notre capacité à apprécier l'arbitrage que l'on réalise entre les dommages causés sur l'environnement, d'une partie de la population à une autre, qui sont inhérents à l'activité économique.

Une autre dimension très importante et très gênante dans la notion de croissance et des comptes nationaux est celle de **l'utilisation de concepts agrégés alors que l'on est face à une hétérogénéité de situation**. Lorsque l'on dit que le chômage baisse, c'est une moyenne, donc pour certaines personnes, la situation ne s'améliore pas. L'information moyenne est importante pour les comparaisons **mais la sensibilité autour des questions de répartition, d'inégalités est majeure** et elle l'est d'autant plus que l'on n'a plus cette facilité liée à une croissance forte qui permettrait aux générations futures d'avoir un sort plus enviable que celui de leurs parents.

Cette sensibilité aux questions de répartition devient très forte aussi du fait de la mondialisation qui place la question des inégalités à l'échelle de la planète avec une classe moyenne française qui se trouve confrontée à la classe moyenne mondiale. Les inégalités peuvent exploser dans ce contexte.

**La question des inégalités est complexe car les inégalités ne touchent pas qu'une seule dimension mais de multiples dimensions : revenus, sexe, couleur de peau, origine des grands parents...**

Beaucoup de ces dimensions génèrent un sentiment d'injustice. **Il est nécessaire de disposer d'une information sur ces dimensions, de sensibiliser au fait que la question des inégalités ne se résume pas aux seules inégalités de revenu.** Nous ne sommes plus dans des sociétés en croissance et la dynamique actuelle est celle des inégalités. Il ne faut pas une passion de l'égalitarisme à l'extrême mais **pour avoir un débat raisonné sur l'inégalité il faut en connaître les dimensions, les conséquences et la réalité. L'information sur les inégalités existe mais elle est incomplète et reçoit moins d'attention que celle sur d'autres éléments économiques.**

**Franck Montaugé**

Est-elle incomplète à dessein politique ?

**Xavier Timbeau**

Je vous laisse libre de ce jugement. Il y a des difficultés techniques mais il y a aussi une volonté de ne pas trop perturber la société. L'INSEE a fait des efforts : ils ont publié une version des comptes nationaux par décile des revenus mais ce n'est qu'une toute petite dimension des inégalités.

On n'a pas d'idée sur les inégalités entre hommes et femmes ou sur les inégalités en termes de cycles de vie.

Il y a eu un débat très intéressant aux États-Unis où il s'est dit que 30% des gens avaient des chances d'être dans les 0,1% des gens les plus riches au cours de leur vie. Ce qui signifiait qu'il n'était donc pas très grave qu'il y ait des inégalités. C'est un chiffre qui paraît incroyable. En réalité, l'estimation est faite sur une méthode fautive il n'y a pas d'autre estimation qui permettrait de faire mieux. Ce n'est pas complètement faux mais c'est un majorant.

Et donc, sur la base de ce chiffre, un débat a eu lieu sur le fait que les inégalités ne sont pas graves puisque la société est finalement assez ouverte.

Cette dimension « cycle de vie » est importante mais difficile à aborder parce qu'il faut une information statistique qui suive les individus et qui fasse des photos. Suivre les individus est coûteux et demande un effort statistique entretenu. L'INSEE dit que cela coûte cher donc qu'il faut faire des choix. Aujourd'hui, cette donnée est centrale.

Notre système de statistiques est très moderne. On a une idée des chiffres du chômage, du PIB, de la croissance très rapidement - on connaît déjà ceux du premier semestre – **mais on ne dispose des chiffres sur les inégalités qu'avec deux ou trois ans de retard. Aujourd'hui on ne dispose que de ceux de 2013. C'est une information mise au second plan par rapport aux chiffres perpétuels du chômage.**

**Marielle Wagnies**

Est-ce lié à des problèmes techniques ou à un manque de volonté ?

### **Xavier Timbeau**

Ce sont des questions à mettre sur la table. Il y a des difficultés techniques mais c'est aussi compliqué de connaître le taux de chômage et le PIB. On déploie beaucoup d'efforts pour estimer le PIB et beaucoup moins pour estimer les inégalités.

### **Franck Montaüé**

**Dans une perspective législative, il pourrait y avoir une demande de production de statistiques de cet ordre là.**

### **Xavier Timbeau**

Oui je pense, en mettant l'accent sur le fait que **l'on a besoin d'une information conjoncturelle sur les inégalités.**

### **Franck Montaüé**

**Oui après c'est une question de choix politiques et de moyens que l'on donne ou pas à l'INSEE.**

### **Xavier Timbeau**

Et d'injonction sur la priorité là-dessus ou non. Techniquement c'est envisageable d'aller plus vite. On peut avoir un échantillon d'individus sélectionnés où l'on vérifie très vite l'état de leurs revenus qui sert à bâtir un indicateur des inégalités de revenu. On peut l'utiliser pour les inégalités de revenu entre les hommes et les femmes. Plus on communique une information, plus on attire l'attention dessus. Si l'on fait un rapport tous les trois ans sur les inégalités entre les hommes et les femmes, cela n'a pas le même impact que si on le fait tous les trimestres.

### **Franck Montaüé**

On passe d'un système descriptif à un système réactif où l'on prend des décisions et cela fait toute la différence.

### **Xavier Timbeau**

Ce sont des questions importantes. **Les inégalités sont complexes car elles sont multidimensionnelles et corrélées.** Celles de revenu sont liées à celles de santé et d'éducation. Sans compter la persistance de ces inégalités dans le temps. Etre le plus malade de France une fois dans sa vie n'est pas la même chose que d'être systématiquement en mauvaise santé. Il faut distinguer l'élément aléatoire de l'inégalité régulière.

### **Franck Montaüé**

Il y aussi quelque chose d'essentiel sur la valeur du patrimoine. Il y a une corrélation forte entre la valeur du patrimoine et l'évolution des inégalités

## **Xavier Timbeau**

Oui bien sûr. La valeur du patrimoine a un lien avec l'évolution des inégalités. Ce qui est très important c'est l'accès à toute la richesse de ces informations. Vous parliez de la volonté politique de cacher parfois certaines choses. L'INSEE a publié une enquête à partir de données fiscales produites par la Direction Générale des Impôts qui consiste à créer l'ERFS, c'est-à-dire l'enquête revenus fiscaux et sociaux. Cet indicateur contient beaucoup d'informations et permet de bâtir l'image des inégalités (à quoi elles sont dues, comment elles évoluent). L'accès à l'information est primordial pour les inégalités puisque l'on ne veut pas se contenter d'être plus égaux mais on veut des inégalités justifiées. Le problème de cet indicateur est le sous échantillonnage des gens très riches parce que la DGI enlève dans le fichier des impôts les gens qui gagnent plus d'un million d'euros par an. On a donc beaucoup de mal à accéder à cette information. Thomas Piketty a fait un travail important. Il a réussi à compenser ce fait en sur-échantillonnant les gens les plus riches en accédant aux données de la DGI et en brisant le secret statistique installé par la DGI.

## **Franç Montaugé**

La DGI ne permet pas l'accès à ces données, même si elles sont anonymisées ?

## **Xavier Timbeau**

Elle estime que pour garantir l'anonymat, il faut enlever les revenus supérieurs à un million d'euros parce qu'en croisant certaines données, il est possible de retrouver ces personnes. C'est un peu de la mauvaise foi. Cela va encore plus loin. Dans l'enquête logement, pour des questions d'anonymat, on a enlevé l'endroit exact où se situe le logement et cela ne sert plus à grand-chose.

On doit donc se pencher sur la **question des procédures d'anonymisation** qui sont maîtrisées par les administrations qui produisent les données. Il devrait y avoir une procédure qui permette des recours. La question de l'anonymat est importante. Il ne faut pas ouvrir toutes les données **mais il faut s'interroger sur qui juge le degré et l'effectivité de l'anonymisation**. Aujourd'hui c'est l'administration et il n'existe aucun recours si l'on n'est pas d'accord.

## **Autre question importante, celle sur la procédure de construction des comptes nationaux.**

Aujourd'hui on produit les comptes nationaux sur un schéma d'exhaustivité des sources fiscales et sociales pour construire l'image de l'activité économique d'un pays. C'est assez pertinent car cela permet d'avoir une image juste et on a une information solide. L'inconvénient est que cela produit une information avec du retard. Même dans **les comptes nationaux l'accent a été mis sur la qualité et l'exhaustivité des comptes définitifs. Cependant, l'information que l'on utilise le plus est celle des comptes provisoires. Ces comptes sont un peu délaissés en matière de qualité d'élaboration par rapport aux comptes définitifs. On a donc une mauvaise image de l'état des économies en tant réel.**

Par exemple, prenez le graphique que je vous ai distribué. Tout part de 2008 Q1. Si on prend l'évolution du PIB agrégé cumulé par rapport à l'évolution 2007 Q4, on voit que l'on s'enfonce dans la récession à partir de 2008 Q3 et Q4. Si on prend l'évaluation définitive, on voit que l'on est entré dans la récession dès 2008 Q1. En temps réel, on a un décalage : en

2008, l'INSEE disait que ça allait à peu près, que l'on était encore en croissance alors que l'évaluation définitive montre que l'on était en récession sur l'année. Le problème est que l'on prend la décision politique sur l'évaluation en temps réel. En Allemagne, ces deux courbes sont plus resserrées tandis qu'aux Etats-Unis elles sont encore plus en décalage.

**On doit se poser la question de la qualité de la collecte des données statistiques. On peut se demander si on peut faire mieux dans la production d'une information conjoncturelle.** On rejoint un peu la question de l'information concernant les inégalités : on veut faire mieux et plus vite pour alimenter le débat public. Si on regarde le taux de marge des entreprises, on peut voir parfois dans les comptes provisoires des dégradations massives alors que dans l'évaluation définitive, on voit qu'il augmente. **Les politiques publiques enclenchées sont donc fondées sur une information très fragile. Il faut donc essayer de réduire l'incertitude.**

**Franck Montaqué**

On en revient aux objectifs que se donne un gouvernement par rapport à son système de statistique. Il n'y a pas eu de volonté de mise en œuvre d'amélioration de ce dispositif ?

**Xavier Timbeau**

On a dépensé beaucoup d'énergie depuis trente ans pour améliorer les systèmes de comptabilité nationale en allant vers l'harmonisation internationale et vers des sources exhaustives. Comme on a beaucoup amélioré les choses, on se rend compte que les instruments que l'on a peu changés sont erronés. **Il faut maintenant passer à l'étape de l'amélioration des instruments en temps réel par rapport à nos outils d'évaluation définitive qui sont de très bonne qualité.** Avant, on n'avait pas la qualité de cette évaluation définitive donc on ne pouvait pas voir le décalage avec celle en temps réel. Le peu de décalage des allemands entre l'évaluation en temps réel et celle définitive peut vouloir dire que l'évaluation définitive n'est pas bonne, par exemple.

**Franck Montaqué**

Il y a des démarches en cours aujourd'hui sur cette question ?

**Xavier Timbeau**

Cela reste « à bas bruit », ce n'est pas au cœur de la statistique. Le problème des statisticiens aujourd'hui est qu'on leur demande de diminuer leurs coûts et qu'en même temps on leur demande de plus en plus d'informations sur les inégalités, les territoires, etc. On a des injonctions de modernisation, de transparence et de plus d'information. Le paradoxe est que comme on améliore des choses, on voit que d'autres marchent moins bien. **Il faut ensuite se demander si l'on a besoin de cette information : c'est un choix à faire parce qu'elle a un coût.** Je pense que cette information est primordiale.

**Franck Montaqué**

Des politiques publiques avec un impact considérable comme le Pacte de compétitivité et de stabilité se sont fondées sur des analyses fragiles. Quelle analyse faite vous de la LOLF et de sa batterie d'indicateurs ? Sont-ils fiables ?

**Xavier Timbeau**

**Le principal problème de la LOLF est un problème de séparation et de conflit d'intérêt.** L'objectif de la LOLF est d'informer les assemblées sur l'efficacité des politiques publiques pour permettre de prendre des décisions. **Cette demande d'évaluation s'est transformée par une production d'indicateurs par les administrations concernées. Il y a donc un conflit d'intérêt.** L'administration a tendance à produire beaucoup d'indicateurs pour noyer le poisson, sans hiérarchie, qui ne permettent pas de dégager une vraie information ou des indicateurs qui vont en faveur de l'administration concernée. **Les administrations produisent les indicateurs qu'elles veulent. C'est un vrai problème de séparation.**

**Franck Montaugé**

Cela pose la question du manque de séparation des pouvoirs finalement parce qu'il n'y a pas de séparation entre l'exécutif et le législatif.

**Xavier Timbeau**

Oui c'est ça. L'administration qui porte une politique ne doit pas être l'administration qui produit les indicateurs pour évaluer cette politique.

**Franck Montaugé**

Cela pose donc la question de l'indépendance de l'administration qui produit la statistique. Est-ce qu'il y a un enjeu là-dessus ?

**Xavier Timbeau**

Oui. Il y a un contre-exemple qui montre qu'il est possible d'avoir cette séparation : c'est l'enquête PISA. On doit s'inspirer de ce modèle. L'enquête PISA c'est la production d'une information très riche et très complexe sur les statistiques d'éducation, publiée telle quelle. Il y a beaucoup de dimensions, un panorama très complexe, c'est difficile de classer vraiment les pays. C'est assez descriptif. Le travail de PISA fait par l'OCDE et la relation avec le ministère de l'Education Nationale a été extraordinaire puisque pendant des années le ministère a refusé de fournir des informations à PISA. Ils ont été forcés petit à petit par le Gouvernement, des administrations et le processus de PISA lui-même. Aujourd'hui PISA arrive à un résultat très positif. PISA donne des informations sur notre système d'éducation que le ministère ne pouvait pas donner. Il permet de montrer que notre système produit des inégalités d'accès, de retard, de résultats liés à d'autres inégalités et que par rapport à ces inégalités la France n'est pas très bien placée. On montre le problème d'une République qui se voulait ouverte à tous les enfants et intégratrice. C'est un diagnostic qui ne pouvait pas se faire de l'intérieur car c'est un constat contraire à l'idée que l'école se faisait d'elle-même.

Cet indicateur produit son effet bien plus sûrement que les injonctions de la Commission sur telle ou telle politique.

### **Franck Montaqué**

Est-ce que vous suggérez une stratégie de contournement et de supranationalité des indicateurs ?

### **Xavier Timbeau**

Oui. **Il faut chercher à reproduire ce schéma dans d'autres domaines et avec beaucoup de patience.** Car cela demande un processus d'élaboration et d'affinement des outils de production de statistiques. **L'internationalisation et ses procédures accroissent considérablement la qualité des statistiques et leur impact sur les sociétés.**

### **Franck Montaqué**

Que pensez-vous de l'initiative de l'OCDE sur les indicateurs de bien-être ?

### **Xavier Timbeau**

Elle est très intéressante aussi. **Je pense qu'Eurostat et la Commission européenne devraient aussi jouer un rôle dans ce domaine, cela est plus important que la production de prescriptions budgétaires qui heurtent la souveraineté.** Certifier les comptes publics est essentiel et cette certification doit être indépendante. Il y a des initiatives de l'OCDE dans ce sens mais on n'est pas encore à un niveau parfait. Je pense que l'on peut faire beaucoup mieux.

### **Franck Montaqué**

Merci beaucoup Monsieur Timbeau.

## **Propositions**

---

- ⇒ **Donner une valeur (sociale et politique) à l'environnement pour permettre des arbitrages et pour modifier les comportements (inciter les acteurs à modifier leurs comportements).**
- ⇒ **Il existe aujourd'hui un débat sur les méthodes d'évaluation, notamment autour de la méthode d'évaluation contingente. Il faudrait pouvoir disposer de méthodes d'évaluations pertinentes. La loi SAS devrait intégrer ces méthodes d'évaluation. Il faudrait créer un guide sur la manière de donner une valeur aux choses.**
- ⇒ **Accroître l'information sur les inégalités qui est aujourd'hui encore bien trop incomplète. Il faudrait pouvoir la saisir dans toutes ses dimensions (de revenu, entre les hommes et les femmes, de couleur de peau...). Les informations et statistiques sur les inégalités devraient être publiées à intervalles plus**

**rapprochés ; aujourd'hui les informations dont on dispose datent de trois ans. On devrait produire une information conjoncturelle sur l'état des inégalités. Cela devrait figurer au rang des priorités du gouvernement.**

- ⇒ Améliorer la qualité des comptes provisoires qui donnent une tendance en temps réel. Améliorer la qualité de la collecte des données statistiques dans ce cadre pour éviter la mise en place de politiques publiques à contre-sens.**
- ⇒ Améliorer l'indépendance de la statistique : ce n'est pas l'administration qui doit produire des indicateurs pour évaluer les politiques publiques (ce qui suppose de réformer la LOLF dans ce sens). On pourrait s'appuyer sur l'instauration d'indicateurs internationaux, sur la base du système PISA par exemple. Eurostat et la Commission européenne doivent jouer un rôle dans la production de ces indicateurs.**